



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2004
Français
Original: anglais/espagnol

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland (Malvinas)

Document de travail établi par le Secrétariat*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1	3
II. Évolution de la Constitution et de la situation politique	2–14	3
A. Constitution et Gouvernement	2–3	3
B. Évolution de la situation politique en 2003	4–14	3
III. Déminage	15	7
IV. Situation économique	16–29	7
A. Généralités	16	7
B. Finances publiques	17–18	7
C. Agriculture, régime foncier et élevage	19	8
D. Pêche	20–23	8
E. Tourisme	24	10
F. Transport, communications et autres services essentiels	25–27	10
G. Services bancaires	28	11
H. Travaux publics	29	11

* La soumission du présent document a été retardée en raison des consultations qu'il a fallu mener avec deux États Membres.



V.	Situation sociale	30-36	11
A.	Généralités	30-32	11
B.	Santé publique	33	12
C.	Sécurité et prestations sociales	34	12
D.	Éducation	35	13
E.	Autres faits nouveaux	36	13
VI.	Participation aux activités des organismes et mécanismes internationaux	37	13
VII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	38-52	13
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	38-41	13
B.	Position du Gouvernement argentin	42	16
C.	Position de la Puissance administrante	43-46	17
D.	Contributions des autres États Membres	47	17
E.	Mesures prises par l'Assemblée générale	48	18
F.	Examen par d'autres organisations intergouvernementales et instances internationales	49-52	18

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas)¹, territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et quelque 200 petites îles; leur superficie totale est de 12 173 kilomètres carrés. Le territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est du groupe des îles Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et sont administrées séparément à partir des îles Falkland (Malvinas); le Gouverneur des îles Falkland (Malvinas) assume parallèlement les fonctions de commissaire des territoires de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud. D'après le recensement effectué en 2001, le territoire compte 2 391 habitants (non compris environ 112 résidents absents au moment du recensement et 534 militaires), en augmentation par rapport à 1996 (2 221 habitants).

II. Évolution de la Constitution et de la situation politique

A. Constitution et Gouvernement

2. Des informations détaillées sur la Constitution et le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) figurent dans le document de travail établi par le Secrétariat en 2001 (A/AC.109/2001/11).

3. Le 22 novembre 2001, des élections générales ont été organisées pour l'élection de huit membres du Conseil législatif – cinq pour la circonscription électorale de Stanley et trois pour celle de Camp (zone rurale aux alentours de Stanley) – pour un mandat de quatre ans. Le même jour, à l'occasion d'un référendum n'ayant pas force obligatoire, les habitants de l'île ont voté contre l'idée de remplacer le système d'élection des membres du Conseil législatif reposant sur deux circonscriptions électorales par un système à circonscription électorale unique. En décembre 2002, un nouveau Gouverneur, Howard Pearce, a pris la succession du Gouverneur sortant, Donald Lamont². Une élection partielle a été organisée en novembre 2003 pour élire l'un des conseillers de la circonscription de Camp.

B. Évolution de la situation politique en 2003

4. On trouvera des informations détaillées sur l'évolution de la situation politique en janvier 2003 dans le document de travail établi par le Secrétariat en 2003 (voir A/AC.109/2003/17, par. 12 et 13).

5. Le 10 juin 2003, le Gouvernement argentin a publié le communiqué de presse suivant :

« Le 10 juin, Journée d'affirmation des droits argentins sur les îles Malvinas et le secteur antarctique, la nation argentine commémore la création du commandement politique et militaire des îles Malvinas et des îles proches du cap Horn, dans l'océan Atlantique, par un décret de 1829 du Gouverneur par intérim de la province de Buenos Aires, le général de brigade Martín Rodríguez.

Depuis le début de son existence en tant que nation indépendante, la République argentine a manifesté à travers les actes du Gouvernement une ferme volonté politique d'exercer sa souveraineté effective sur les territoires australs et les espaces maritimes hérités de l'Espagne.

Par le décret de 1829, le Gouvernement argentin a réaffirmé ses titres de souveraineté sur ces îles et s'est efforcé de garantir le respect des lois afin de protéger les activités de la population argentine et non argentine qui y résidait, sans discrimination aucune. Il a ainsi créé le cadre institutionnel qui a permis au Gouverneur des îles Malvinas, M. Luis Vernet, de prendre des initiatives.

Cet exercice effectif de la souveraineté a été interrompu le 3 janvier 1833, lorsque des forces britanniques ont envahi les îles et entrepris d'expulser la population et les autorités argentines qui y étaient installées, en les remplaçant par des ressortissants britanniques.

Le peuple et le Gouvernement argentins n'ont jamais accepté un tel usage de la force et ils réaffirment aujourd'hui, comme ils l'ont fait par le passé, leur volonté inébranlable et irrévocable de récupérer, par la voie pacifique de négociations diplomatiques et conformément aux multiples appels lancés par la communauté internationale, le droit d'exercer leur souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants.

Cette revendication argentine est traditionnellement soutenue par les pays de notre région et par de nombreux organismes internationaux et régionaux, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains. Ces organismes ont, à maintes reprises, invité les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni à reprendre les négociations en vue d'apporter un règlement définitif et pacifique à la question de la souveraineté.

En ce jour particulièrement important, le Gouvernement argentin réaffirme son droit d'exercer sa souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants. Parallèlement, il réaffirme qu'il est toujours prêt à reprendre les négociations en vue de régler, le plus rapidement possible et de façon juste et définitive, le différend sur la souveraineté qui n'a toujours pas été réglé. »

6. Du 10 au 15 juillet 2003, le Président argentin Néstor Kirchner s'est rendu au Royaume-Uni. À l'issue d'une réunion informelle avec le Premier Ministre Tony Blair, il a déclaré à la presse que, pendant son entretien avec le Premier Ministre, il avait réaffirmé que le peuple argentin était déterminé à régler la question de la souveraineté sur les îles Malvinas et que l'Argentine souhaitait reprendre au plus vite les négociations à ce sujet.

7. Dans une lettre datée du 20 octobre 2003, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant permanent de l'Argentine s'est référé au livre blanc intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer » (voir A/AC.109/1999/1, annexe et Corr.1). Il a réaffirmé que le Gouvernement argentin rejetait ce livre blanc, dans lequel étaient mentionnées les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (voir A/58/527).

8. Le 30 septembre 2003, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a adressé une lettre au Président de l'Assemblée générale, exerçant ainsi son droit de réponse au discours prononcé par le Président de la République argentine le 25 septembre 2003 lors du débat général (voir A/58/408). Dans l'annexe à cette lettre, le Représentant permanent du Royaume-Uni a rappelé que rien, dans la déclaration conjointe de 1999, ne modifiait la position du Royaume-Uni sur la question de sa souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud. Le Gouvernement britannique n'avait aucun doute quant à sa souveraineté sur ces territoires et les zones maritimes qu'ils commandent. Il a rappelé que, lorsqu'ils sont venus à New York le 16 juin 2003, les représentants élus des îles Falkland (Malvinas) avaient demandé au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de reconnaître que, comme tout autre peuple, ils avaient le droit d'exercer leur droit de disposer d'eux-mêmes et réaffirmé que le peuple des îles Falkland (Malvinas) ne voulait pas que le statut de ces îles soit modifié. Le Représentant permanent du Royaume-Uni avait rappelé que son gouvernement souscrivait au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes tel qu'il est énoncé à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies et au paragraphe 4 de la Déclaration du Millénaire, et continuait de soutenir le droit du peuple des îles Falkland (Malvinas) de disposer de lui-même.

9. Le 18 novembre 2003, le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé une lettre au Président de l'Assemblée générale, exprimant son opposition à la réponse du Royaume-Uni. En ce qui concerne la mention du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, l'Argentine a réaffirmé la nécessité d'appliquer le principe de l'intégrité territoriale à la situation coloniale spéciale et particulière des îles Falkland (Malvinas) (voir A/58/527). À cet égard, le Représentant permanent a renvoyé aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation, qui demandent à l'Argentine et au Royaume-Uni de reprendre les négociations bilatérales afin de trouver le plus rapidement possible une solution juste, pacifique et définitive au différend relatif à la souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population des îles.

10. Le 5 décembre 2003, le Gouvernement argentin a publié un communiqué de presse concernant le fait que le Royaume-Uni avait admis que le Groupe d'intervention envoyé dans l'Atlantique Sud pendant le conflit de 1982 était doté de navires équipés d'armes nucléaires et que des accidents étaient survenus lors du maniement de ces armes. Dans ce communiqué de presse, le Gouvernement argentin :

« A exprimé, à plusieurs reprises sa préoccupation dans diverses instances internationales face à la possibilité, désormais confirmée, que le Royaume-Uni ait introduit des armes nucléaires dans l'Atlantique Sud. Le Gouvernement argentin déplore vivement que le Royaume-Uni ait fait la sourde oreille face aux protestations formulées à l'époque par l'Argentine à ce sujet.

Les faits désormais reconnus par le Gouvernement britannique sont d'une extrême gravité. En effet, ils auraient pu être lourds de conséquences pour les habitants, les ressources naturelles et l'environnement de la région. Il est donc inacceptable de vouloir les justifier par des raisons logistiques, dans le cadre d'une opération visant à perpétuer la situation coloniale dans l'Atlantique Sud.

Le Gouvernement argentin demande au Gouvernement britannique de fournir des informations précises et complètes sur les faits révélés et de certifier formellement qu'aucune arme nucléaire ne se trouve dans l'Atlantique Sud, ni dans les navires coulés, ni au fond de la mer, ni sous aucune forme que ce soit.

Le Gouvernement argentin, fidèle à sa politique d'opposition aux armes nucléaires, qu'il s'agit de leur emploi ou de la menace d'emploi, prévoit de porter l'affaire devant les organismes internationaux compétents.

En ce qui concerne les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, le Gouvernement argentin a rejeté l'expansion territoriale à laquelle le Royaume-Uni s'est livré en signant et en ratifiant les Protocoles additionnels I et II au Traité de Tlatelolco. Il rejette de même la distinction que le Royaume-Uni a établie entre le territoire continental argentin et les îles Malvinas. »

11. Le 5 décembre 2003, l'ambassade du Royaume-Uni à Buenos Aires a publié le communiqué de presse suivant :

« Comme les ministres l'ont catégoriquement déclaré devant le Parlement en 1982, il n'a jamais été question d'employer des armes nucléaires pendant le conflit.

Pendant la guerre froide, des navires de la Marine royale britannique étaient régulièrement équipés de charges nucléaires pour la lutte contre les sous-marins.

Le Royaume-Uni a néanmoins toujours respecté ses obligations internationales, y compris celles prévues par le Traité de Tlatelolco. Nous pouvons affirmer qu'aucun navire équipé d'armes nucléaires n'est entré dans les eaux territoriales argentines ou des îles Falkland.

En raison de la conception de ces armes, même si l'un des navires les transportant avaient été directement touché, il n'y aurait pas eu d'explosion nucléaire. En outre, les procédures de sécurité en vigueur auraient permis d'éviter l'émission de substances radioactives. Après leur retour au Royaume-Uni, toutes les armes ont été répertoriées et étaient en bon état. Aucune n'a été perdue et les navires britanniques coulés n'étaient pas équipés d'armes nucléaires. »

12. Dans une lettre datée du 5 janvier 2004, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent de l'Argentine a transmis un communiqué de presse publié le 3 janvier 2004 par son gouvernement à l'occasion du cent soixante et onzième anniversaire de l'occupation illégale des îles Malvinas par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/58/671 et annexe).

13. Dans une lettre datée du 13 janvier 2004, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent du Royaume-Uni a répondu à la lettre du Représentant permanent de l'Argentine visée au paragraphe 12 ci-dessus. Dans sa réponse, le Gouvernement britannique a « récusé et déclaré sans fondement la prétention du Gouvernement argentin à la souveraineté sur ces îles et sur les zones maritimes voisines, et ses allégations selon lesquelles les îles Falkland seraient illégalement occupées par le Royaume-Uni » (A/58/681).

14. Dans son message du Nouvel An, le Premier Ministre du Royaume-Uni s'est félicité de ce que les membres du Conseil législatif des îles Falkland (Malvinas) avaient approuvé l'édification d'un monument à la mémoire des Argentins tombés dans les combats, à Darwin. Il a exprimé l'espoir que ce geste marquerait le début de la réconciliation en 2004 et à l'avenir. Il a réaffirmé qu'il soutenait les habitants des îles Falkland (Malvinas) qui souhaitaient continuer de décider eux-mêmes de leur avenir, et que le Royaume-Uni continuait d'encourager le Gouvernement argentin à coopérer sur les questions intéressant les deux pays, pour le bien des habitants des îles et dans l'intérêt de leur prospérité et de leur sécurité futures³.

III. Déminage

15. On trouvera des éléments d'information concernant les opérations de déminage dans le document établi par le Secrétariat en 2003 (A/AC.109/2003/17, par. 14 et 15).

IV. Situation économique

A. Généralités

16. Selon la Puissance administrante, le rythme du développement économique s'est considérablement accéléré depuis 1982, initialement sous l'effet de l'aide apportée par le Gouvernement britannique, puis grâce au développement de la pêche. Le volume des recettes des pêches et des investissements qui en ont résulté a permis d'améliorer les infrastructures et de promouvoir le tourisme et d'autres entreprises et, partant, de diversifier l'économie. En 1984, la Falkland Islands Development Corporation a été constituée afin de favoriser l'expansion du secteur privé.

B. Finances publiques

17. L'année fiscale du territoire va du 1^{er} juillet au 30 juin. En 2002-2003, les prévisions de recettes révisées étaient de 48,7 millions de livres sterling, dont plus de la moitié (25,4 millions de livres sterling) provenant des pêches. Parmi les autres sources de revenus figuraient les impôts (5,2 millions de livres sterling), les revenus des investissements (3 millions de livres sterling) et les revenus des marchés de travaux publics (4,3 millions de livres sterling). Au cours de la même période, les prévisions de dépenses révisées étaient de 46,9 millions de livres sterling.

18. Le Conseil législatif a approuvé un projet de loi portant application des recommandations relatives à la révision de la fiscalité. Les nouveaux taux de l'impôt sur le revenu, qui ne sont plus que deux contre trois précédemment, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Pour les revenus imposables, un taux de 20 % est appliqué à la première tranche de 12 000 livres et un taux de 25 % au-delà, tandis que la plupart des abattements fiscaux sont supprimés. Des changements majeurs ont également été apportés à l'impôt sur les sociétés, notamment l'abaissement des taux afin de les aligner sur ceux de l'impôt sur le revenu, la suppression de l'acompte de l'impôt sur les sociétés, l'amélioration des conditions

d'exonération, la suppression de la provision initiale pour amortissement et le report des pertes sur les exercices antérieurs⁴.

C. Agriculture, régime foncier et élevage

19. Des renseignements détaillés sur l'agriculture, le régime foncier et l'élevage figurent dans le document de travail établi en 2001 par le Secrétariat (A/AC.109/2001/11). Un nouvel abattoir a été ouvert en juillet 2001 et a été certifié conforme aux normes de l'Union européenne le 12 décembre 2002. Selon le Meat Marketing Board, quelque 10 000 agneaux transiteront par cet abattoir en 2003 et un plan de gestion est actuellement mis en œuvre en vue d'augmenter ce nombre dans les trois à cinq ans à venir. Les îles Falkland (Malvinas) entendent se positionner sur le marché de la viande d'agneau biologique d'ici à 2010⁵.

D. Pêche

20. Les espèces de calmar ou encornet *Loligo* et *Illex* constituent la principale ressource halieutique du territoire et la base de son économie. Diverses espèces de poisson à nageoires comme le merlan bleu, le merlu et le hoki, sont aussi pêchées. Le Département de la pêche est chargé de gérer les ressources halieutiques. À la fin de 2003, le Comité de la pêche a examiné les modalités d'une nouvelle politique, notamment l'octroi des droits de pêche à long terme dans les diverses zones de pêche des îles Falkland (Malvinas)⁶.

21. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud, que l'Argentine et le Royaume-Uni ont créée par la déclaration commune du 28 novembre 1990, se réunit régulièrement et travaille sans discontinuer à préserver les ressources halieutiques de la région.

22. Les 3 et 4 juillet 2003, la Commission des pêches de l'Atlantique Sud a tenu sa vingt-troisième réunion à Londres. La délégation britannique était conduite par Alan Huckle, responsable du Département des territoires d'outre-mer au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et la délégation argentine par Santos Goñi, responsable du Département des îles Malvinas et de l'Atlantique Sud, au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte. Dans un communiqué de presse publié conjointement à l'issue de la réunion, les délégations argentine et britannique sont convenues d'appliquer, tant pour la réunion que pour les accords qui pourraient en résulter, la formule exposée au paragraphe 2 concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, ainsi que sur les espaces maritimes environnants de la déclaration commune que les Gouvernements britannique et argentin ont adoptée à Madrid, le 19 octobre 1989. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a accueilli favorablement le rapport du Sous-Comité scientifique sur les travaux de sa vingt et unième réunion, tenue à Londres, du 30 juin au 2 juillet 2003, et s'est félicitée de la poursuite de la coopération entre l'Instituto Nacional de Investigación y Desarrollo (INIDEP) et l'Imperial College. Les deux délégations ont à nouveau souligné l'importance qu'elles attachaient à la stabilité des stocks de poissons et elles ont rappelé l'engagement pris par leurs Gouvernements respectifs quant à la protection des stocks de poissons et de calmars dans l'Atlantique Sud-Ouest. Elles ont recommandé à leurs gouvernements de poursuivre la recherche scientifique en vue

d'améliorer la connaissance des espèces marines les plus importantes de cette zone. Elles ont aussi réaffirmé leur soutien au mécanisme d'alerte rapide et elles sont convenues que l'échange d'informations en temps réel sur les opérations de pêche demeurerait essentiel pour le bon fonctionnement du mécanisme. La Commission a décidé de recommander aux deux gouvernements de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour stabiliser à 40 000 tonnes la biomasse du stock reproducteur d'encornet de l'espèce *Illex* à la fin de la campagne de pêche, afin d'assurer la pérennité du stock. La Commission a pris note des préoccupations exprimées par le Sous-Comité scientifique s'agissant du degré d'incertitude lié à l'estimation du recrutement dont on a besoin en vue de reconstituer la biomasse des stocks reproducteurs d'*Illex* et décidé de recommander aux deux gouvernements d'organiser un atelier de deux jours avant la réunion suivante du Sous-Comité afin d'harmoniser les méthodes et les données concernant l'évaluation des stocks et de procéder à une étude conjointe en février 2004 pour évaluer le recrutement des stocks. Les délégations ont accueilli favorablement les propositions du Sous-Comité tendant à améliorer le mécanisme d'alerte rapide en demandant aux navires battant pavillon argentin et britannique et aux navires titulaires d'une licence de pêche de commencer à échanger des données sur la pêche de l'*Illex* en haute mer à compter du 1^{er} janvier 2004. La Commission a fait siennes les recommandations du Sous-Comité concernant l'échange des données existant sur les statolithes afin d'évaluer les méthodes qui pourraient faciliter l'identification des stocks d'*Illex*. Elle a pris note des travaux en cours sur le merlan bleu austral et des données recueillies sur cette espèce par les deux navires d'observation et décidé de recommander la réalisation d'une étude conjointe de l'espèce en septembre-octobre 2003. Elle a également pris note du fait que le Sous-Comité avait conseillé de maintenir le taux de capture de cette espèce entre 50 000 et 55 000 tonnes selon les estimations retenues. Elle a examiné d'autres questions liées à la coopération dans le domaine de la pêche et estimé qu'à long terme, un arrangement multilatéral conclu en temps utile serait nécessaire pour garantir la pérennité des stocks de poissons en haute mer dans l'Atlantique Sud-Ouest. Les participants ont échangé des vues constructives sur le cadre général et les principes à incorporer dans un accord bilatéral sur la question. Ils ont parlé des mesures concrètes nécessaires pour prévenir le braconnage, qui sape les efforts de conservation des stocks de poissons dans l'Atlantique Sud-Ouest, et ont décidé de renforcer leur action concertée dans ce domaine en veillant à ce que l'échange de données sur les navires de leur pavillon et les navires titulaires d'une licence de pêche soit plus précis et plus fréquent. La délégation argentine a rappelé l'inquiétude de son gouvernement devant la situation résultant des décisions britanniques relatives à la zone visée à l'annexe de la déclaration commune du 28 novembre 1990 et à la zone située à l'ouest de cette dernière. Elle a exprimé l'espoir du Gouvernement argentin que cette question pourrait être réglée. La délégation britannique a réaffirmé sa position.

23. Les 11 et 12 décembre 2003, la Commission des pêches de l'Atlantique Sud a tenu sa vingt-quatrième réunion à Buenos Aires. La délégation argentine était conduite par Santos Goñi, responsable du Département des îles Malvinas et de l'Atlantique Sud, au Ministère des affaires étrangères, et la délégation britannique par Mike Richardson, responsable du Service des régions polaires au Département des territoires d'outre-mer (Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth). Dans un communiqué de presse publié conjointement à l'issue de la réunion, les délégations argentine et britannique sont convenues d'appliquer, tant pour la réunion que pour les accords qui pourraient en résulter, la formule exposée au paragraphe 2

concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, ainsi que sur les espaces maritimes environnants de la déclaration commune que les Gouvernements britannique et argentin ont adoptée à Madrid, le 19 octobre 1989. Les deux délégations ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient à la stabilité des stocks de poissons et elles ont rappelé l'engagement pris par leurs Gouvernements respectifs quant à la protection des stocks de poissons et de calmars dans l'Atlantique Sud-Ouest. Elles ont recommandé à leurs Gouvernements de poursuivre la recherche scientifique en vue d'améliorer la connaissance des espèces marines les plus importantes de cette zone. Elles ont aussi réaffirmé leur soutien au mécanisme d'alerte rapide appliqué aux encornets *Illex* et rappelé que l'échange de données en temps réel sur les opérations de pêche, dont il avait été question dans le communiqué de presse publié conjointement à l'issue de la vingt-troisième session de la Commission, demeurait essentiel pour le bon fonctionnement du mécanisme. La Commission a décidé de recommander aux deux gouvernements de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour stabiliser à 40 000 tonnes la biomasse du stock reproducteur d'encornets de l'espèce *Illex* à la fin de la campagne de pêche, afin d'assurer la pérennité du stock. Elle leur a également recommandé d'organiser des ateliers sur l'*Illex* et le merlan bleu austral aussi tôt que possible en 2004, avant la réunion suivante du Sous-Comité scientifique. La délégation argentine a présenté un projet de plan relatif à l'évaluation commune du recrutement des stocks d'*Illex* qui devrait être entreprise en février 2004. La Commission a pris note des progrès accomplis et des données recueillies dans le cadre de l'étude scientifique consacrée par les deux pays au merlan bleu austral. Les deux délégations ont examiné d'autres questions liées à la coopération dans le domaine de la pêche et estimé qu'à long terme, un arrangement multilatéral conclu en temps utile serait nécessaire pour garantir la pérennité des stocks de poissons en haute mer dans l'Atlantique Sud-Ouest. Elles ont parlé des mesures concrètes nécessaires pour prévenir le braconnage, qui sape les efforts de conservation des stocks de poisson dans l'Atlantique Sud-Ouest, et ont décidé de renforcer leur action concertée dans ce domaine. Les deux délégations ont réitéré leurs positions à la fin de la vingt-troisième réunion.

E. Tourisme

24. Ces dernières années, le tourisme s'est notablement développé dans les îles Falkland (Malvinas). Les touristes viennent surtout du Royaume-Uni, mais l'Office du tourisme des Falkland, qui dépend de la Falkland Islands Development Corporation, cherche à établir de nouveaux contacts avec les voyagistes américains et européens. Les îles Falkland (Malvinas) tentent d'attirer un plus grand nombre de visiteurs en provenance d'Amérique du Sud, avec la liaison hebdomadaire de LanChile au départ du Chili. Plus de 1 600 visiteurs auraient participé à des excursions et se seraient rendus dans plusieurs îles en 2003, soit une augmentation de 800 % en cinq ans, qui s'explique entre autres par le fait que 61 navires de croisière avec près de 28 000 passagers auraient fait de courtes escales dans les îles⁷.

F. Transport, communications et autres services essentiels

25. On trouvera des renseignements détaillés sur les transports, les communications et les autres services essentiels dans le document de travail établi par le Secrétariat en 2001 (A/AC.109/2001/11).

26. Pendant la période considérée, la compagnie aérienne LanChile a continué à assurer une liaison régulière entre Punta Arenas (Chili) et les îles Falkland (Malvinas), avec deux escales mensuelles à Rio Gallegos (Argentine), soit une à l'aller et une au retour, en application des dispositions de la déclaration conjointe du 14 juillet 1999, des notes qui y sont annexées et du décret 1179/02 promulgué par le Président de l'Argentine le 4 juillet 2002. Au début de 2003, comme cela a été rapporté par la suite dans la presse, la Falkland Islands Development Corporation a engagé des pourparlers avec LanChile et d'autres intérêts privés en vue d'établir une liaison aérienne hebdomadaire à partir du Chili⁸. Il n'y a pas d'accord qui régisse les vols non réguliers opérés par des compagnies d'autres pays à destination des îles Falkland (Malvinas). L'Argentine a autorisé ce type de vols au cas par cas, mais a cessé de délivrer de nouvelles autorisations le 3 novembre 2003. Toutefois, dans le cadre des échanges de vues entre l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet des liaisons aériennes vers les îles Falkland (Malvinas), les vols qui avaient été autorisés avant cette date ont pu se poursuivre jusqu'à la fin de 2003.

27. Le 3 novembre 2003, le Gouvernement argentin a proposé au Royaume-Uni d'établir des liaisons aériennes directes régulières, exploitées par des compagnies argentines, entre l'Argentine et les îles Falkland (Malvinas). Les deux gouvernements ont procédé à des échanges de vues sur la question et d'autres initiatives visant à développer les liaisons aériennes entre les îles Falkland et le continent en novembre-décembre 2003 et en février-mars 2004.

G. Services bancaires

28. Les pièces de monnaie britanniques comme les pièces de monnaie locales et les billets de banque locaux ont cours sur le territoire des îles Falkland (Malvinas). Il y a parité entre la livre sterling et la monnaie utilisée sur le territoire. La Standard Chartered Bank du Royaume-Uni est installée à Stanley depuis décembre 1983.

H. Travaux publics

29. Le Département des travaux publics de l'administration du territoire est responsable des ouvrages routiers, des services municipaux, des travaux de construction et de l'alimentation en eau et en électricité des résidents de Stanley. Parmi les travaux récents, on peut citer l'agrandissement de l'école primaire de Stanley.

V. Situation sociale

A. Généralités

30. D'après la Puissance administrante, le territoire respecte les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et celles des pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels ont été étendues aux îles Falkland (Malvinas), et la Puissance administrante se conforme aux procédures d'établissement de rapports périodiques prévues par ces instruments. Le droit

anglais s'applique aux îles Falkland sauf en cas d'incompatibilité avec des textes spécifiquement en vigueur dans celles-ci. Les articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont mis en œuvre sans distinction de sexe. L'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été étendue par le Royaume-Uni aux îles Falkland, avec l'accord des autorités du territoire.

31. Le Gouvernement argentin a rappelé que, dans ses déclarations du 3 octobre 1983 et du 8 août 1986 concernant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du 3 octobre 1983, du 8 août 1986 et du 5 octobre 2000 concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et du 4 avril 1989 concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il avait rejeté les déclarations susmentionnées du Royaume-Uni relatives aux îles Falkland (Malvinas), à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud.

32. En 2002, une équipe a été chargée par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et le Ministère du développement international d'effectuer une mission de visite aux îles Falkland (Malvinas) dans le cadre d'un projet portant sur les droits de l'homme dans les territoires britanniques d'outre-mer. Un rapport énonçant les principales recommandations formulées par l'équipe à l'issue de sa visite a été publié en 2003. Le Conseil exécutif a examiné le rapport et a constaté qu'il était généralement encourageant et que les critiques les plus sévères ne s'adressaient pas directement à la population civile des îles Falkland (Malvinas)⁹.

B. Santé publique

33. L'état de santé général de la population des îles Falkland (Malvinas) est satisfaisant. Les soins médicaux et dentaires, de même que les médicaments délivrés sur ordonnance, sont gratuits pour tous les résidents et les citoyens britanniques. Tous les services médicaux sont dispensés au King Edward VII Memorial Hospital de Stanley. L'hôpital offre une gamme complète de soins de santé primaires à la population civile et aux militaires en poste à Stanley, ainsi qu'aux équipages des flottes de pêche étrangères opérant à proximité des îles. En outre, un service de visites à domicile est assuré pour les patients habitant dans des villages éloignés. L'hôpital est équipé pour accueillir les urgences médicales et chirurgicales. Les patients ayant besoin de soins spécialisés sont dans un premier temps stabilisés, puis évacués vers le Royaume-Uni ou le Chili, ou pour les urgences, sur Montevideo. Le montant estimatif des dépenses de santé et de services sociaux en 2002-2003 était de 5,5 millions de livres sterling (contre 4,9 millions en 2001-2002). En février 2003, le Conseil législatif a examiné le problème posé par le manque d'installations adaptées aux besoins des handicapés dans les bâtiments publics¹⁰.

C. Sécurité et prestations sociales

34. Le décret de 1997 sur le régime des retraites dans les îles Falkland, qui est entré en vigueur en 1998, prévoit que tous les employeurs et les salariés âgés de 17 à 64 ans sont tenus d'acquitter une cotisation mensuelle d'un montant fixe. Les employeurs, les travailleurs indépendants et les autres catégories d'actifs ont ainsi la possibilité de cotiser à une caisse nationale à titre individuel ou sur la base

d'accords contractuels entre employeurs et salariés en vue de toucher une retraite le moment venu. Un système de prestations sociales et de pensions est également prévu pour les personnes handicapées ou défavorisées. Le montant estimatif des cotisations sociales pour l'exercice 2002-2003 s'élève à 34 050 livres sterling.

D. Éducation

35. L'éducation dans les îles Falkland (Malvinas) est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans. Les autorités locales fournissent le personnel, les locaux et le matériel scolaire. Elles assurent le fonctionnement d'une école primaire et d'une école secondaire à Stanley, ainsi que de quatre petites écoles établies dans les grandes exploitations agricoles. Dans les campagnes, les plus jeunes enfants fréquentent ces petites écoles locales ou reçoivent, deux semaines sur six, la visite d'un des six instituteurs itinérants. Un enseignement à distance est également dispensé par radio ou par téléphone. Les élèves de plus de 16 ans ayant réussi les examens reçoivent une bourse pour poursuivre leurs études au Royaume-Uni. En 2003, 386 enfants étaient scolarisés aux îles Falkland (Malvinas) et 52 jeunes poursuivaient leurs études au Royaume-Uni. On estime que le taux d'analphabétisme dans l'archipel est de 0,5 % pour l'ensemble de la population âgée de 20 ans et plus.

E. Autres faits nouveaux

36. Durant la période considérée, les habitants du territoire et les Argentins ont à nouveau eu des contacts directs. Un artiste de l'archipel, James Peck, a exposé ses peintures de paysages et d'oiseaux des îles dans une galerie d'art de Puerto Madryn (Argentine), le 14 juin 2003.

VI. Participation aux activités des organismes et mécanismes internationaux

37. Les autorités des îles Falkland (Malvinas) participent aux activités du Commonwealth et sont membres de l'Association des territoires britanniques d'outre-mer. Des représentants des autorités ont participé, en tant que membres de la délégation britannique, à des débats sur des questions touchant leurs intérêts et en particulier, aux échanges de vues qui ont abouti à la déclaration commune de l'Argentine et du Royaume-Uni, en date du 14 juillet 1999.

VII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

38. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à sa 8^e séance, le 16 juin 2003. Il a accédé à la demande des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine et de

l'Uruguay de participer aux débats. À la même séance, en application d'une décision qu'il avait prise à sa 7^e séance, des déclarations ont été faites par Mike Summers et John Birmingham, membres du Conseil législatif des îles Falkland (Malvinas), et par Alejandro Jacobo Betts et James Douglas Lewis (voir A/AC.109/2002/SR.8).

39. À la même séance, le représentant du Chili, parlant également au nom de la Bolivie, de Cuba et du Venezuela, a présenté un projet de résolution (A/AC.109/2003/L.12), en indiquant que le texte reflétait les principaux éléments de la position de principe adoptée par l'ONU sur la question et que ses auteurs y soulignaient la situation coloniale particulière des îles Falkland (Malvinas) et le fait que les négociations constituent l'unique moyen de régler le conflit entre le Gouvernement argentin et celui du Royaume-Uni. En outre, les deux parties y étaient priées de consolider le processus de dialogue et de coopération en cours en reprenant leurs négociations afin de trouver une solution, conformément aux résolutions de l'ONU.

40. À la même séance, le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de la République argentine, Rafael Bielsa, a déclaré notamment ce qui suit :

« [...] Je suis venu vous entretenir d'une question coloniale de la plus grande importance dont le règlement se fait toujours attendre, à savoir celle relative aux îles Malvinas.

Le rétablissement du plein exercice de la souveraineté, dans le respect du mode de vie des habitants de ces îles et des normes du droit international, est prescrit dans la Constitution nationale argentine. Cet objectif immuable du peuple argentin est également une politique nationale poursuivie par le nouveau gouvernement. Dans son discours d'investiture, le Président Néstor Kirchner a souligné qu'il était originaire du sud de l'Argentine et qu'à ce titre, il était empreint de la culture des Malvinas et appliquerait cette politique avec détermination.

Le désir que continue de manifester mon pays de résoudre pacifiquement et définitivement le conflit relatif à la souveraineté conformément aux dispositions de l'Assemblée générale et de ce comité, ne s'est pas accompagné de la même démonstration de bonne volonté par l'autre partie à ce différend, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est inadmissible que le Royaume-Uni invoque le conflit qui l'a opposé à un gouvernement militaire argentin pour faire abstraction des négociations sur la souveraineté, auxquelles il avait donné son accord et participé de 1966 à 1982, et, par là même, des résolutions de l'Assemblée générale.

Les quelques accords auxquels mon pays et le Royaume-Uni sont depuis lors parvenus afin de sauvegarder les droits de souveraineté liés à des questions pratiques dans l'Atlantique Sud, ont démontré leur utilité.

[...] Ces accords ne sont et ne seront pas considérés comme l'expression ou l'acceptation d'un statut quo. Je tiens aussi à souligner que mon pays a contesté et continuera à contester les mesures unilatérales prises par le Royaume-Uni dans la zone disputée.

En tout état de cause, l'Argentine est disposée à reprendre le dialogue avec le Royaume-Uni en vue de dégager d'autres mesures concrètes et novatrices favorisant le règlement du différend ».

41. À la 8^e séance également, le représentant du Pérou, intervenant au nom des États membres du Groupe de Rio, a déclaré que les Gouvernements argentin et britannique devaient reprendre leurs négociations afin de trouver, dans les meilleurs délais, un règlement pacifique, juste et durable du conflit relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial. S'exprimant au nom de son pays, il a indiqué que le règlement du conflit devait reposer sur la reconnaissance des droits légitimes de l'Argentine à la souveraineté sur ces territoires, y compris les zones maritimes circonvoisines. Le représentant du Paraguay, s'exprimant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés de la Bolivie et du Chili, a indiqué que, dans la déclaration sur les îles Falkland (Malvinas) adoptée lors de la réunion de Potrero de Funes (Argentine), les Présidents des six pays intéressés avaient exprimé leur appui sans réserve aux droits légitimes de l'Argentine dans le différend relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas). Le représentant du Brésil s'est félicité de la conclusion par l'Argentine et le Royaume-Uni, au cours des dernières années, d'un certain nombre d'accords provisoires portant sur différentes questions, dont les pêcheries et les liaisons maritimes et aériennes. Il a rappelé que l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains avait adopté, à sa trente-troisième session, la déclaration sur la question des îles Falkland (Malvinas), dans laquelle elle avait réaffirmé la nécessité pour l'Argentine et le Royaume-Uni d'engager, dans les meilleurs délais, des négociations en vue de trouver une solution pacifique à ce conflit de souveraineté qui n'avait que trop duré. La délégation chinoise a exprimé l'espoir que les Gouvernements argentin et britannique continueront à dialoguer de façon constructive pour parvenir à un règlement pacifique et juste du problème. Le représentant du Venezuela a indiqué que son pays avait défendu sans relâche les droits de l'Argentine dans le conflit relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), tant à l'ONU que dans d'autres tribunes internationales. Le représentant de la République dominicaine, intervenant en sa qualité de Secrétaire par intérim du Sommet ibéro-américain, s'est déclaré en faveur d'un règlement juste et durable du conflit et a engagé les parties à poursuivre les pourparlers de paix, qui pourraient aboutir à une solution définitive, appropriée et réaliste tenant compte des aspirations légitimes énoncées dans les résolutions de l'ONU sur la question. Le représentant de l'Uruguay a déclaré que le droit à l'autodétermination n'était pas sans limite et qu'il devait être exercé dans le respect de l'intégrité territoriale des États. Le représentant de l'Indonésie a noté avec satisfaction que les parties avaient déclaré leur intention de reprendre les négociations, en exprimant l'espoir que le Comité adopterait le projet de résolution par consensus. Le représentant de Cuba a affirmé son soutien au droit légitime de l'Argentine dans le conflit relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas). Le représentant de la Côte d'Ivoire a déclaré que les Gouvernements argentin et britannique devaient examiner la question de l'avenir des îles Falkland (Malvinas) sous tous ses aspects, car il fallait trouver une solution définitive au problème. Le représentant de la République arabe syrienne a dit qu'en poursuivant leur dialogue et leurs réunions, l'Argentine et le Royaume-Uni pourraient trouver une solution acceptable pour les deux parties. Le représentant de la Tunisie a appelé le Comité à adopter le projet de résolution par consensus. Le représentant de la Fédération de Russie a affirmé qu'il était nécessaire de trouver

une solution mutuellement acceptable par la voie de négociations bilatérales entre l'Argentine et le Royaume-Uni qui tiennent compte des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Le représentant de la Bolivie a indiqué que son pays soutenait la position de l'Argentine dans le conflit relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) et appelé les deux parties à entamer des négociations dans les meilleurs délais afin de trouver une solution. Le représentant du Congo s'est déclaré convaincu qu'un dialogue franc et ouvert constituait l'unique moyen de parvenir à une solution durable du conflit relatif à la souveraineté. Le représentant de l'Éthiopie s'est félicité de la déclaration faite par l'Argentine et a appelé les parties à déployer des efforts soutenus et cohérents afin de parvenir à un règlement pacifique de la question des îles Falkland (Malvinas), en tenant compte des vœux et des intérêts des habitants. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a appelé toutes les parties à reprendre les négociations pour régler la question avant la fin de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Comité spécial a adopté le projet de résolution A/AC.109/2003/L.13 sans procéder à un vote. S'exprimant après l'adoption de la résolution, le représentant d'Antigua-et-Barbuda a dit que le texte ne mentionnait pas le principe de l'autodétermination et qu'il n'y avait pas été fait référence au cours de l'examen des trois options proposées. Tout en se félicitant des contacts engagés entre l'Argentine et le Royaume-Uni, il a indiqué que le Comité se devait d'établir une distinction entre l'autodétermination et la souveraineté, car il n'était pas chargé d'examiner les questions relatives à cette dernière. Il a toutefois ajouté que, si cela pouvait contribuer à relâcher un tant soit peu la pression exercée sur les États intéressés, le Comité devrait poursuivre un tel examen, mais pas au titre des questions relatives à l'autodétermination. Le représentant de la Grenade a dit que la question de la souveraineté constituait le nœud du problème. Les parties devraient concentrer leurs efforts sur les questions qui les réunissaient – les droits de pêche, le développement des systèmes de communication et le tourisme – et remettre « l'impossible » à plus tard. Le représentant de la Nouvelle-Guinée a déclaré que, bien qu'il se soit joint au consensus sur la résolution, il partageait les mêmes préoccupations que les représentants d'Antigua-et-Barbuda et de la Grenade au sujet du mandat du Comité.

B. Position du Gouvernement argentin

42. Le 22 septembre 2003, au cours du débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, le Président de l'Argentine, Néstor Carlos Kirchner, a fait la déclaration suivante :

« Nous sommes de fervents partisans du règlement pacifique des différends internationaux, en particulier dans une question aussi chère à nos cœurs et à nos intérêts que le conflit relatif à la souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes voisines.

Nous apprécions le rôle joué par le Comité spécial de la décolonisation et nous déclarons pleinement disposés à négocier pour mettre un terme à ce conflit prolongé. Nous exhortons le Royaume-Uni à accepter de reprendre les pourparlers bilatéraux afin de régler cette importante question ».

C. Position de la Puissance administrante

43. Le 6 octobre 2003, lors de la 2^e séance de la quatrième Commission de l'Assemblée générale (voir A/C.4/58/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement, en tant que Puissance administrante, se félicitait de pouvoir informer la Commission d'un certain nombre d'importants faits nouveaux intervenus pendant l'année. À l'issue de l'adoption en 2002 de la loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui accordait à tous les ressortissants de ces territoires la nationalité britannique ainsi que le droit de résider au Royaume-Uni et de circuler librement en Europe, au mois d'août 2003, plus de 14 000 passeports avaient été délivrés. Quant à la gestion de l'environnement dans les territoires d'outre-mer, le représentant a déclaré que son gouvernement collaborait étroitement avec ces territoires pour respecter les engagements pris aux termes d'accords multilatéraux et soutenir leurs efforts en faveur de la protection et de l'amélioration de leur environnement.

44. Concernant les révisions constitutionnelles, des discussions étaient en cours dans les îles Falkland (Malvinas) et dans d'autres territoires. Pour ce qui était des questions intéressant plus particulièrement la Commission, deux ans après le lancement de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le fait le plus marquant était sans doute que le Séminaire sur la décolonisation ait eu lieu à Anguilla du 20 au 22 mai 2003, puisque c'était la première fois que ce séminaire se tenait dans un territoire non autonome britannique. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que ce séminaire avait révélé le dynamisme et le degré de développement économique de nombreux territoires britanniques d'outre-mer, qui jouissaient déjà d'un niveau élevé d'autodétermination.

45. Le représentant a déclaré que le Royaume-Uni n'avait pas perçu de véritable volonté d'indépendance dans ces territoires bien que son gouvernement ait clairement signifié qu'il soutiendrait tous ceux qui opteraient pour l'indépendance, lorsqu'une telle option était envisageable. Par conséquent, tant que les territoires souhaitaient maintenir leurs liens avec le Royaume-Uni, il fallait s'efforcer de concilier leur volonté d'accroître leur autonomie et leur autodétermination avec les responsabilités incombant au Royaume-Uni : assurer une bonne gouvernance, protéger l'impartialité du service public et l'indépendance du pouvoir judiciaire, et garantir le respect des obligations internationales pertinentes.

46. Au cours de cette séance, le représentant du Royaume-Uni a pris la parole dans l'exercice de son droit de réponse aux déclarations des représentants du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas). Il a déclaré que la position de son pays était bien connue et qu'elle avait été récemment exposée en détail par écrit par le Représentant permanent du Royaume-Uni dans l'exercice de son droit de réponse à la déclaration faite par le Président de l'Argentine à l'Assemblée générale le 25 septembre 2003.

D. Contributions des autres États Membres

47. Le 6 octobre 2003, au cours de la 2^e séance de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le Représentant du Pérou a déclaré que les États Membres du Groupe de Rio estimaient qu'il était nécessaire que les Gouvernements argentin et britannique reprennent aussitôt que possible leurs négociations afin de trouver une

solution juste, pacifique et durable aux différends de souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et sur les zones maritimes environnantes, conformément aux résolutions et déclarations pertinentes de l'Assemblée générale, du Comité spécial sur la décolonisation et de l'Organisation des États américains. Le représentant de Cuba a réaffirmé que sa délégation appuyait sans réserve la légitime revendication de souveraineté de l'Argentine sur les îles Falkland (Malvinas) et il a instamment prié les Gouvernements argentin et britannique de poursuivre les négociations afin de parvenir à un règlement juste, pacifique et honorable de leur différend. Le représentant de l'Uruguay, prenant la parole au nom des États membres du MERCOSUR et des États associés (Bolivie et Chili) a déclaré que les États en question souhaitaient s'associer à la déclaration faite au nom du Groupe de Rio. Le représentant s'est en particulier référé à une situation coloniale spéciale qui n'était toujours pas résolue, à savoir celle des îles Falkland (Malvinas), de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud, ainsi que des zones maritimes environnantes, qui faisait l'objet depuis longtemps d'un différend de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni. L'Assemblée générale, le Comité spécial et l'Organisation des États américains avaient adopté de nombreuses résolutions à ce sujet. Le MERCOSUR et ses États associés étaient directement concernés par ces problèmes qui non seulement prolongeaient une situation anormale et injuste pour l'Argentine, mais encore entravaient leur plan visant à transformer la région de l'Atlantique Sud en une zone de paix authentique. Ils continueraient d'appuyer pleinement les efforts déployés pour mettre définitivement un terme à cette situation coloniale anachronique et tenaient à réaffirmer la teneur de leurs déclarations sur les îles Falkland (Malvinas), qui avaient été adoptées lors des réunions des présidents des pays du MERCOSUR et de ses États associés (Bolivie et Chili) en 1996 et en 1999. Le représentant du Venezuela a déclaré que sa délégation tenait à réaffirmer son appui à l'Argentine dans la lutte qu'elle menait pour affirmer sa souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas). Il a, une fois encore, instamment prié les parties concernées de reprendre leurs négociations, convaincu qu'un dialogue au niveau le plus élevé et une coopération de plus en plus étroite entre les Gouvernements argentin et britannique étaient les conditions nécessaires à l'ouverture des pourparlers.

E. Mesures prises par l'Assemblée générale

48. À sa 56^e séance plénière, le 5 novembre 2003, l'Assemblée a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles Falkland (Malvinas) » et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session (décision 58/511).

F. Examen par d'autres organisations intergouvernementales et instances internationales

49. Le 10 juin 2003, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, réunie à la Barbade, a adopté une déclaration sur la question des îles Malvinas dans laquelle elle a affirmé que cette question était une préoccupation permanente pour le continent; a noté avec satisfaction que les Gouvernements argentin et britannique continuaient de resserrer leurs liens politiques, commerciaux et culturels tout en

collaborant étroitement tant au niveau bilatéral que dans les instances internationales et, ayant entendu la déclaration du chef de la délégation argentine, s'est félicitée que le Gouvernement argentin ait réaffirmé sa volonté de continuer d'explorer toutes les possibilités d'un règlement pacifique du différend et ait en outre adopté une approche constructive à l'égard des habitants des îles Falkland (Malvinas); a réaffirmé la nécessité pour les Gouvernements argentin et britannique d'entamer, aussitôt que possible, des négociations sur leur différend de souveraineté, afin de trouver une solution pacifique à cette controverse prolongée; et a décidé de continuer d'examiner la question des îles Falkland (Malvinas) à ses sessions ultérieures jusqu'à ce qu'un règlement définitif soit trouvé à ce sujet.

50. À la même réunion de l'Organisation des États américains, le Ministère argentin des affaires étrangères a, entre autres, déclaré ce qui suit :

« La question des îles Malvinas », que cette organisation a qualifié de question d'intérêt permanent pour le continent, en particulier son examen jusqu'à un règlement définitif, lorsqu'elle a réaffirmé la nécessité pour les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations en vue de trouver un règlement pacifique à ce différend.

Le Gouvernement argentin affirme qu'il est pleinement disposé à reprendre les négociations sur la souveraineté et il prie instamment le Royaume-Uni d'agir conformément aux appels nombreux et réitérés de la communauté internationale et régionale en faveur de la reprise de la recherche d'une solution négociée au différend.

L'engagement pris par mon gouvernement en faveur du plein exercice par la République argentine de sa souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, et sur les zones maritimes environnantes, est permanent et irrévocable. Le temps écoulé depuis le début de l'occupation étrangère desdits territoires et la persistance de la présence militaire britannique dans la région renforcent notre conviction quant à la nécessité d'une solution négociée et définitive à ce différend. »

51. La position du Royaume-Uni concernant l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas) par l'Organisation des États américains a été exposée dans une lettre en date du 12 février 2004 que la Mission d'observation permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des États américains a adressée au Président du Conseil permanent de l'Organisation des États américains. Se référant au communiqué de presse sur la question des îles Falkland (Malvinas) publié par l'Argentine à l'issue de la réunion de l'Organisation des États américains, l'Observateur permanent a déclaré que :

« La position du Royaume-Uni sur cette question est bien connue et a été le plus récemment exposée en détail par le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sir Emyr Jones Parry qui, dans l'exercice de son droit de réponse, a, le 30 septembre 2003, répondu par écrit à la déclaration faite par le Président de la République argentine, M. Néstor Carlos Kirchner, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre 2003. Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à l'exercice de sa souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes environnantes. »

52. Au treizième Sommet ibéro-américain tenu à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 14 au 15 novembre 2003, les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains ont adopté la déclaration ci-après sur les îles Falkland (Malvinas) :

« Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), à l'occasion du treizième Sommet ibéro-américain, réaffirmons la nécessité pour les Gouvernements de la République d'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre aussitôt que possible les négociations visant à trouver une solution rapide au différend de souveraineté concernant les îles Malvinas, conformément aux résolutions des Nations Unies et de l'Organisation des États américains et aux dispositions et objectifs de la Charte des Nations Unies, y compris le principe de l'intégrité territoriale. »

Notes

- ¹ Les éléments d'information fournis dans le présent document proviennent de données communiquées au Secrétaire général le 12 janvier 2004 par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en application de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, ainsi que de documents officiels émanant du Gouvernement argentin.
- ² Penguin News, 13 décembre 2002.
- ³ Ibid, 9 janvier 2004.
- ⁴ Ibid., 24 décembre 2003.
- ⁵ Communiqué de presse du Gouvernement des îles Falkand, 7 janvier 2003.
- ⁶ Penguin News, 24 octobre et 7 novembre 2003.
- ⁷ Ibid., 23 mai 2004.
- ⁸ Ibid., 21 février 2004, 25 avril 2003.
- ⁹ Ibid., 7 novembre 2003.
- ¹⁰ Ibid., 7 février 2003.